



Mond'Arverne
Communauté

29 JUL. 2025

COURRIER «ARRIVÉ»

Pour Information

PRÉSIDENT

A. DESFORGES

P. BRUN

S. C. FARGUES

Pour Instruction

S. COUIN

K. ENJOURAS

BORDEREAU D'ENVOI N° 25 – 173

Monsieur le Président
Communauté de Communes Mond'Arverne
ZA Le Pra de Serre
63960 VEYRE-MONTON

Pièces jointes	Désignation
	<p>Monsieur le Président,</p> <p>Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération n° 124/2025 en date du 30 Juin 2025 valant Avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception, et restant disponible,</p> <p>Bien cordialement,</p>

Au Mont-Dore, le 24 Juillet 2025
La Secrétaire Générale,
Crystèle MAITRE

✂
MERCİ DE BIEN VOULOIR RETOURNER LE RECEPISSE
(par mail ccms@cc-massifdusancy.fr ou par courrier)

**Récépissé de bordereau d'envoi n° 25-173 : Avis au Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal -
Communauté de Communes Mond'Arverne**

Reçu le :
Signature et/ou cachet



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 124 / 2025

L'an deux mil VINGT-CINQ, le Trente du mois de Juin, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 21 Juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au Mont-Dore sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Messieurs Lionel GAY, Pierre MARLET, Jacques PERRON
Chambon sur Lac	Monsieur Emmanuel LABASSE
Chastreix	/
Compains	Monsieur Henri VALETTE
Egliseneuve d'Entraigues	/
Espinchal	/
La Bourboule	Messieurs Romain BATTUT, Jean-Marc EYRAGNE
La Godivelle	Madame Jocelyne MANSANA
Le Mont-Dore	Mesdames Michelle MABRU, Florence SAVOLDELLI Messieurs Patrick BRIET, Sébastien DUBOURG
Le Vernet Sainte-Marguerite	Madame Laura BRONNIMANN
Montgreleix	/
Murat le Quaire	/
Murol	Monsieur Roger DUMONTEL
Picherande	Monsieur Frédéric ECHAVIDRE
Saint-Diéry	Monsieur Frédéric CHASSARD
Saint-Genès Champespe	Monsieur Roland PERRON
Saint-Nectaire	Monsieur Alphonse BELLONTE, Madame Marion LEFEUVRE
Saint-Pierre Colamine	Monsieur Michel CLECH
Saint-Victor la Rivière	Monsieur François GORY
Valbeleix	/

Secrétaire de séance : Monsieur Henri VALETTE

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 21 - Votants : 27

Pouvoirs : Madame Brigitte DECHAMBRE à Monsieur Jacques PERRON, Madame Violette EYRAGNE à Monsieur Romain BATTUT, Madame Catherine TARTIERE à Monsieur Pierre MARLET, Monsieur Jean-Luc CHANIER à Monsieur Henri VALETTE, Monsieur François CONSTANTIN à Monsieur Lionel GAY, Monsieur Sébastien GOUTTEBEL à Monsieur Roger DUMONTEL

Absents / Excusés : Mesdames Brigitte DEVELAY-MICHELIN, Amélie GOUTET, Elsa LANCELLE, Séverine MONESTIER, Messieurs Michel BABUT, Jean-François CASSIER, Didier CARDENOUX, Jean MAGE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Mond'Arverne Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-16 à L.153-18, soumettant le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour avis aux personnes publiques associées ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 063-246300966-20250630-124_2025-DE

CONSIDERANT le courrier de Mond'Arverne Communauté en date du 25 Avril 2025 adressé à la Communauté de Communes du Massif du Sancy la sollicitant pour émettre un avis sur le projet de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
CONSIDERANT que cet avis doit parvenir à la communauté de communes au plus tard trois mois après la transmission du projet, et qu'à défaut cet avis sera réputé favorable ;

Monsieur le Président informe les membres présents que le Conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté a délibéré en date du 24 Avril 2025 pour arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'association de la Communauté de Communes du Massif du Sancy à l'étude du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le projet arrêté est transmis pour avis dans les trois mois, conformément aux articles L.153-16 à L.153-18 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Président présente les grandes lignes du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Mond'Arverne Communauté.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- EMET un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Mond'Arverne Communauté ;
- MANDATE son Président pour en informer le Président de Mond'Arverne Communauté.

Le Secrétaire de Séance,
Henri VALETTE



Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

